

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

##### Nom commercial du produit/désignation:

100 Alfa DS 100

##### N° de l'article:

100315K, 100630S

##### UFI:

YEOX-F855-200W-VPCC

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Usage de la substance/du mélange:

Adhésifs

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

###### Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; Reaktionsgemisch aus

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Conseils de prudence Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

#### Conseils de prudence Réaction

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9 Numéro d'index: 613-088-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120761540-60	<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317)  Danger Facteur M (aigu): 1 <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05% <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 530 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,21 mg/L	0,01 – < 0,05 %
n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764690-50	<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> Acute Tox. 2 (H330), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 2 (H411), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1B (H314), Skin Sens. 1 (H317)  Danger <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 285 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,5 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,05 mg/L	0,0015 – < 0,01 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 55965-84-9 N°CE: 611-341-5	<b>Reaktionsgemisch aus</b> Acute Tox. 2 (H310, H330), Acute Tox. 3 (H301), Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1B (H314), Skin Sens. 1A (H317) Danger <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6% Skin Irrit. 2; H315: 0,06% ≤ C < 0,6% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6% Eye Irrit. 2; H319: 0,06% ≤ C < 0,6% Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015% <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) 100 mg/kg ETA (dermique) 50 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 0,5 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 0,05 mg/L	< 0,0015 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau pulvérisée Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Extincteur à sec mousse résistante à l'alcool

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

##### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### Pour le nettoyage:

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

#### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

##### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger contre: Gel Ne pas stocker à des températures de plus de 35 °C Ne pas stocker à des températures de moins de 10°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

##### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	6,81 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	1,2 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	0,966 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	0,345 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
<b>2-méthyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6	0,021 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets locaux
<b>2-méthyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6	0,021 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets locaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6	0,027 mg/kg	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	4,03 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	0,403 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	1,03 mg/L	① PNEC Station d'épuration
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	0,0499 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	0,00499 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9	3 mg/kg	① PNEC terre
<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6	3,39 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6	3,39 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6	0,23 mg/L	① PNEC Station d'épuration
<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6	0,047 mg/kg	① PNEC terre

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

#### 8.2.2. Protection individuelle

##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle Epaisseur du matériau des gants: >0,7mm Temps de pénétration >480 min. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

##### Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation Quart de masque (NF EN 140) Type de filtre: A/P2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: Charakteristisch

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	6,5 – 8		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	120 hPa	50 °C	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1 – 1,1 g/cm <sup>3</sup>		
Densité relative	1 – 1,1		
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	miscible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b>	n°CAS: 2634-33-5	N°CE: 220-120-9
ATE oral: 500 mg/kg		
ATE inhalativ Dämpfe: 0,5 mg/L		
ATE inhalativ Stäube+Nebel: 0,05 mg/L		
DL50 par voie orale: 530 mg/kg (Ratte) OECD 423		
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Ratte) OECD 402		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 0,21 mg/L 4 h (Rat)		
<b>2-méthyl-2H-isothiazol-3-one</b>	n°CAS: 2682-20-4	N°CE: 220-239-6
ATE inhalativ Dämpfe: 0,5 mg/L		
ATE inhalativ Stäube+Nebel: 0,05 mg/L		
DL50 par voie orale: 285 mg/kg (Rat)		
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Rat)		

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
CL50: 2,15 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) OECD 203
CL50: 16 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) OCDE 203
CL50: 2,18 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss) OCDE 203
CE50: 3,27 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (Großer Wasserfloh)) OECD 202
CE50: 12,8 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Belebtschlamm) OECD 209
CE50: 32,6 mg/L 2 d (crustacés, Großer Wasserfloh) OCDE 202
NOEC: 0,0403 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201
NOEC: 0,21 mg/L 28 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) OECD 215
NOEC: 12 mg/L 21 d (poisson, poisson) OCDE 215
ErC <sub>50</sub> : 0,11 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201
ErC <sub>50</sub> : 0,11 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6
CL50: 4,77 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
CL50: >0,15 mg/L 4 d (poisson, Danio rerio)
CL50: 4,77 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) OCDE 203
CE50: 34,6 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Boue activée)
CE50: 0,87 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))
CE50: 34,6 mg/L (Algues/plantes aquatiques)
ErC <sub>50</sub> : 0,157 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
Log K <sub>OW</sub> : 0,7
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95
<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6
Log K <sub>OW</sub> : ≤ 0,32
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one</b> n°CAS: 2634-33-5 N°CE: 220-120-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
<b>2-methyl-2H-isothiazol-3-one</b> n°CAS: 2682-20-4 N°CE: 220-239-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
<b>Reaktionsgemisch aus</b> n°CAS: 55965-84-9 N°CE: 611-341-5
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

#### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 16 sept. 2024

Date d'édition: 19 sept. 2024

Version: 2



## 100 Alfa DS 100

CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible